



**LETTRE MENSUELLE**  
**de la section syndicale CFE-CGC**  
**Groupe Gfi Informatique**  
[www.fieci-cgc.org/cgcgfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcgfi)  
[cgcgfi@free.fr](mailto:cgcgfi@free.fr) / tél 06 83 09 41 92

La **CFE-CGC** innove :  
elle est présente sur



le réseau **social** du  
Groupe Gfi !

N° 194 - 27 Octobre 2015

## Salaires : participez au tirage au sort !

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, les NAO (Négociations Annuelles Obligatoires sur les salaires) vont démarrer avant que le processus budgétaire 2016 ne soit bouclé : cela paraît normal, mais tel n'était pas le cas, bien que nous le réclamions de longue date !

En effet, que peut-il bien rester à négocier si tous les paramètres sont déjà bloqués, et en particulier le taux de croissance de la masse salariale ? Eventuellement les modalités de partage de cette croissance parmi tous les salariés. Mais c'est impensable, puisque la Direction refuse le moindre soupçon d'augmentations collectives de salaire, ne jurant que par le **dogme de l'augmentation-individuelle-ET-au-mérite !**

De surcroît, lors des NAO précédentes, la Direction ne se cachait même plus d'avoir pour objectif, l'attribution d'une augmentation de salaire à un tiers seulement de l'effectif par année ! Le processus est d'ailleurs bien enclenché : **69% de l'effectif avaient reçu une augmentation en 2011, puis 49%, puis 47%, et enfin 42% en 2014.**

Pire, ceux qui « ont la chance » d'être augmentés, le sont de plus en plus chichement : **+4,5% en moyenne en 2011, mais seulement 3,8% en 2014 !**

La crise financière de 2008, la chute de Lehmann Brother, l'inflation en baisse, la température du globe en hausse, la fonte de la banquise, la disparition des abeilles... tout est bon pour justifier la « maîtrise de la masse salariale » : **en clair, cela ressemble à un blocage des salaires qui ne dit pas son nom, pour la plus grande majorité des salariés !**

Quant aux rémunérations variables individuelles, elles n'atteignent en moyenne, qu'environ 40% de leur montant à objectif atteint et encore, à condition de réclamer fermement son dû !

Le tableau ne serait pas complet sans rappeler **que la Participation a été éradiquée de la surface de Gfi pour les filiales qui en avaient** (Gfi Chronotime, Gfi Infogen, et récemment Gfi BUS ...); et pour celles qui n'en avaient pas (ou si peu), la situation de disette est bien partie pour durer.

**Mais, alors que l'effectif de l'UES a augmenté de 14% environ entre 2011 et 2014,**

l'évolution de la structure de la masse salariale\* entre 2011 et 2014 mérite un coup de projecteur : **la part des rémunérations en tranche A** (inférieure à 3129€ mensuels en 2014) **a augmenté de 19%**, celle en **Tranche B** (comprise entre 3129€ et 12516€ mensuels) **de 15%**, quant à celle en **Tranche C** (au-delà de 12516€ mensuels), **elle a augmenté de ...49%** (passant de 1, 1M€ à 1, 7M€)!

**Ces indicateurs sont des révélateurs puissants qui établissent un tassement de la plupart des rémunérations vers le bas, mais une envolée de certaines rémunérations vers des sommets vertigineux !**

**Face à l'ensemble de ces constats, un vrai tirage au sort pour savoir qui sera augmenté en 2016, ne serait sans doute pas la pire des solutions et probablement pas la plus injuste!**

La Direction osera-t-elle nous proposer cette solution innovante ? Réponse lors des 3 séances de NAO : les 5 et 27 novembre, puis 10 décembre 2015.

**\* Masse salariale UES Gfi Informatique 2011**

TA : 182,8 M€  
TB : 40,4 M€  
TC : 1,1 M€

**Total : 224,4 M€**

**Masse salariale UES Gfi Informatique 2014**

TA : 218,6 M€  
TB : 46,5 M€  
TC : 1,1 M€

**Total : 266,8M€**

**Effectif UES**

2011 :  
5864

2014 :  
6695



## MUTUELLE : LA MOBILISATION SE POURSUIT !

Plus de 1500 salariés ont déjà signé [la pétition en ligne](#), et vous ?

### Rappel des faits :

- la Direction ayant dénoncé en décembre 2014 l'accord d'entreprise sur la prévoyance et la santé (mutuelle) en vigueur dans l'UES Gfi depuis 2004 et exprimé sa volonté d'une remise à plat d'un certain nombre de points, la présente période de négociation qui court jusqu'au 31 mars 2016 est cruciale.
- la Direction ayant refusé aux organisations syndicales ( cf le communiqué du CCE publié en juin 2015) les moyens qu'elles sollicitaient du fait de la grande complexité des sujets, dans le but de construire en toute indépendance, des contre-propositions, la tâche des représentants du personnel en défense des intérêts des salariés ( ils financent plus de 40% de ces régimes par leurs propres cotisations !) est particulièrement ardue.

- Il en résulte une période d'incertitude qui se traduit par les nombreuses interpellations des salariés à notre égard, inquiets sur l'avenir de la mutuelle, pour eux-mêmes, leurs enfants et leur conjoint : **quels seront les montants de cotisation à venir ?**

**Quelles seront les garanties offertes ? Quels seront les niveaux de remboursement ?**

Aussi avons-nous décidé d'organiser des réunions d'information sur **toute la France**, pour répondre à vos interrogations, en fonction des avancées concrètes du dossier

### Aujourd'hui, où en est-on ?

La Direction campe sur ses positions et n'a pas évolué d'un iota depuis le mois dernier :

- **elle supprime toute cotisation sur la tranche C** des salaires (elle pèse 1,7M€, ce qui apporte environ 50K€ de cotisation): il va falloir **les prendre dans la poche** des salariés qui n'ont pas la chance d'avoir ce niveau de rémunération : **INJUSTICE !**

- **elle réduit sa participation dans le financement de la mutuelle de plus de 200K€** : il va falloir **les prendre dans les poches des salariés** afin de ne pas déséquilibrer le régime : **INJUSTICE !**

- **elle veut garantir l'équilibre du régime** (environ 3% de déficit, soit 170K€) **en s'acharnant sur les familles et particulièrement celles pour lesquelles le salaire Gfi est parmi les plus faibles** (Rappel : pour un salarié rémunéré à 2500 €/mois, cela lui coûtera seul environ 35€ de plus par mois avec son conjoint), soit **1,2M€ pris dans les poches des salariés INJUSTICE !**

**Néanmoins**, pour le moment, les discussions techniques entre représentants du personnel et représentant de la Direction, se poursuivent au sein de la commission de suivi prévoyance/santé afin de définir les nouvelles garanties du régime de base (« contrat responsable » conforme aux textes) et celles des options afin de maintenir le niveau actuel des garanties qui seront proposées à partir d'avril 2016.

### Nos actions à venir:

- **Poursuite des réunions d'information auprès des salariés** (il s'en est tenu plus de 20 en octobre et d'autres seront encore organisées en novembre principalement en province), **et signature de la pétition**,
- **Audience de la commission de suivi prévoyance santé** ( Cfdt, CFE-CGC, CFTC, CGT , SUD Groupe Gfi et membres du CCE) **auprès du PDG**, le 4 novembre de 10H à 11H ,afin de lui expliquer de vive voix les raisons de nos désaccords profonds et faire infléchir sa position ,
- **Campagne de visibilité à partir du 4 novembre** ( cf visuel ci-dessous) dans tout le Groupe Gfi, **sur la base de badges portant l'inscription : « ALERTE MUTUELLE GFI » portés de manière visible par tous les salariés qui s'engagent pour défendre leur Mutuelle**, avec le soutien total des Organisations Syndicales !

## **SIGNEZ LA PETITION EN LIGNE !**

### **PORTEZ VOTRE BADGE !\***

\* Réclamez vos badges auprès des délégués syndicaux  
CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT ou SUD Groupe Gfi !



## **Informations pour les salariés ex-Gfi BUS / Flash ex-Gfi BUS**

### **CE**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, vous êtes rattachés, selon votre région, à un des CE Gfi Informatique suivants :

**Ile de France, Méditerranée, Rhône Alpes, Sud-Ouest.**

Cependant vous continuez aussi à bénéficier du CE THALES Services jusqu'au 31/12/2015 (démarche gracieuse du CE Thales).

Le solde du compte des Activités Sociales et Culturelles du CE Gfi-BUS vous sera distribué sous forme de chèques- vacances, pour un montant de l'ordre de 100 € / salarié. Les modalités de distribution de ces chèques-vacances est en cours d'élaboration

### **Représentants du personnels Gfi BUS**

Suite à la TUP de Gfi BUS dans Gfi Informatique, tous les représentants du personnel de Gfi-BUS ont perdu leurs mandats.

Néanmoins certains d'entre eux ont désormais un **mandat syndical dans les instances de Gfi Informatique**. C'est le cas de vos représentants **CFE-CGC** :

- **Guy Déchelette** est Représentant de la Section Syndicale(RSS) **CFE-CGC** de Gfi Informatique Méditerranée
- **Olivier Maulmy** est Délégué Syndical (DS) **CFE-CGC** de Gfi Informatique Ile de France

Plus globalement, vos représentants sont maintenant ceux de l'UES Gfi Informatique, élus en février 2015 pour un mandat de 4 ans.

Vous trouverez toutes les informations utiles dans l'intranet Gfi, rubrique « Représentation du Personnel »



### **Accord d'adaptation des statuts Gfi BUS/Gfi Informatique**

Le 30 septembre 2015, la **CFE-CGC** et la **CFDT** ont signé un accord avec la Direction, qui prévoit l'ouverture de pré-négociations dès le mois de novembre.

En attendant la conclusion d'un accord et jusqu'au 31/12/2016 au plus tard, **ce sont les accords de Gfi-BUS et ceux de Gfi Informatique qui s'appliquent, en retenant toujours la disposition la plus favorable aux salariés** (Cf. notre tableau joint à notre communication de septembre).

Nous serons présents dans les négociations pour être vos relais dans la défense de nos statuts et ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informés de l'avancement de ces négociations.

## Retraites complémentaires et statut de l'encadrement : des avancées à confirmer !

Si d'aucuns prévoient un échec des négociations quant à l'avenir des régimes de retraites complémentaires, les discussions du 16 octobre dernier au siège du Medef ont permis d'aboutir à plusieurs avancées significatives pour la CFE-CGC. Premier bilan avant la séance de rédaction, programmée le 30 octobre.

- [La réforme des retraites complémentaires Agirc \(cadres\) et Arrco \(tous les salariés\)](#)

Un **accord de principe** a été trouvé entre le patronat et trois organisations syndicales (dont la **CFE-CGC**) pour garantir l'équilibre et la pérennité des régimes de retraites complémentaires. « *Les retraites complémentaires et le paritarisme sont sauvés, assure Serge Lavagna, Secrétaire national CFE-CGC en charge de la protection sociale. Alors que tout le monde nous prédisait un échec, on s'oriente vers un accord, même si tout n'est pas encore finalisé.* »

Permettant de mutualiser les réserves et les frais de gestion de l'Agirc-Arrco, **l'accord prévoit la création d'un régime unifié en 2019** avec une tranche A (salaire en-dessous du plafond de la Sécurité sociale) et une tranche B (salaire au-dessus du plafond de la Sécu), précise Serge Lavagna. Sans mesures, les réserves dans lesquelles sont puisées aujourd'hui les retraites complémentaires s'épuiseraient d'ici à 2018 pour l'Agirc (cadres), d'ici 2027 pour l'Arrco (tous les salariés).

**Sans signature, les retraites de tous les cadres auraient été amputées d'environ 10 %, dès 2018.**

Concrètement, l'accord de principe prévoit, à compter de 2019, un système introduisant une décote pendant trois ans sur les pensions de ceux qui partiront dès l'acquisition de leur taux plein, mais aussi une surcote pour ceux qui différeront leur départ en retraite de huit trimestres ou plus. La rédaction de l'accord, le 30 octobre, permettra de finaliser les termes précis du dispositif.

Quoi qu'il en soit, cette négociation démontre que nous, **CFE-CGC**, sommes des partenaires sociaux responsables, et que le paritarisme a de l'avenir lorsque toutes les parties (entrepreneurs, salariés et retraités) prennent leur part de responsabilité.

- [La préservation du statut de l'encadrement](#)

C'est l'autre principal succès dont peut s'enorgueillir la **CFE-CGC** à l'issue de cette intense journée de négociations, vendredi dernier. « *Nous avons obtenu un accord prévoyant l'ouverture, d'ici la fin de l'année ou début 2016, d'une négociation nationale interprofessionnelle pour définir la notion d'encadrement*, résume Gérard Mardiné, négociateur **CFE-CGC**. *C'est une avancée significative pour la Confédération et les salariés.* » Concrètement, chaque branche professionnelle devra préciser, par accord, la définition d'encadrement.

Quoi qu'il arrive, la **CFE-CGC** a aussi obtenu la garantie du maintien, a minima, des articles et des dispositions existants propres à l'encadrement (dont la prévoyance) tels qu'ils sont aujourd'hui écrits dans la convention Agirc.

Le 30 octobre, les partenaires sociaux se pencheront par ailleurs sur la garantie minimale de points (GMP), un dispositif permettant au cadre ou assimilé, rémunéré en dessous du plafond de sécurité sociale, d'acquiescer un minimum de 120 points annuels.

Rappelons qu'aujourd'hui et en vertu du régime Agirc, la qualité de cadre, indépendante de la rémunération perçue, du coefficient hiérarchique de fonction ou de l'indice de salaire, résulte des fonctions exercées et non des titres et diplômes.

**A lire aussi :**

[Retraites complémentaires : des syndicats qui assument leurs responsabilités](#)



## Cela s'est passé en Octobre !

**le 8 :** Réunion de la commission paritaire UES (Direction / Syndicats).

Convoquée par la Direction après que la **CFE-CGC** eut lancé dans sa lettre mensuelle du 27 septembre (n° 193) **des alertes sur « la glaciation des relations sociales »** du fait de l'absence de négociations depuis plusieurs mois, alors même des sujets sont pendants (astreintes, égalité professionnelle, NAO sur les salaires...), cette réunion n'avait pu être été portée dans notre agenda précédent. 3 sujets à l'ordre du jour

**Egalité professionnelle** : l'accord de 2013, signé par SUD seul, a fait long feu et arrive à échéance le 31 décembre prochain. Au final (au bout de 3 ans), trop d'écart subsistent encore entre les hommes et les femmes (salaires, formation ...). Le sujet est complexe du fait de la multitude de paramètres à prendre en compte. **Il faudra vraiment que les propositions soient innovantes et crédibles pour que la CFE-CGC souscrive au texte qui prendra le relais en janvier prochain.**

**RTT** : au vu du calendrier 2015/2016, les salariés sont susceptibles de travailler 219J au lieu des 218J légaux. **La Direction refuse l'octroi d'un JRTT en plus, à tous, comme en 2011**, au motif que chaque salarié dispose aujourd'hui d'un compteur individuel de jours travaillés ! Elle décrète qu'elle prendra des dispositions au cas par cas. **Pour la CFE-CGC il fallait une réponse collective. On en reparlera.**

**Prévoyance/santé** : la Direction met sur la table un projet de texte alors même que les discussions techniques sur la définition du régime de santé (garanties, régime de base, options, surcotisation conjoint) ne sont pas terminées ! Les Organisations syndicales exigent que des réunions de la commission prévoyance/santé soient programmées pour ce faire. La Direction propose une réunion le 20 octobre.

**Le 14 :** réunion du CCE de l'UES ; le CCE rend un avis défavorable sur les orientations de la formation professionnelle pour 2016

**Le 20 :** réunion de la commission de suivi prévoyance-santé

Un travail en profondeur a permis d'envisager une amélioration des garanties en dentaire. Des arbitrages devront néanmoins être rendus pour que toutes les autres garanties restent au niveau actuel en dépit des contraintes imposées par le contrat « responsable » qui oblige à certains plafonnements (optique, consultations médecins).

Sur les autres points du dossier (page 2/6) la Direction restant campée sur ses positions, **les Organisations Syndicales décident de solliciter une audience auprès du PDG pour en débattre directement avec lui et de vive voix !**

## Prévisions pour Novembre :

**le 4 :** audience de la commission de suivi prévoyance-santé ( CFDT, CFE-CGC, CGT, CFTC, SUD Groupe Gfi, et représentants du CCE) auprès du PDG, Vincent Rouaix, en présence de la DRH, Nicole Laik ).

Les représentants du personnels remonteront au PDG la **colère grandissante des salariés** qui sont atterrés de constater que l'entreprise tente de réduire sa contribution dans les cotisations de la mutuelle **(-200K€)** tout en faisant supporter la résorption de son déficit par les seuls salariés et parmi eux les familles et les plus bas salaires **(+1,2M€)!**

**I-N-A-C-C-E-P-T-A-B-L-E.**

**le 5 :** réunion de la commission paritaire UES (Direction/Syndicats)

à l'ordre du jour : rémunération des astreintes, égalité professionnelle, 1<sup>ère</sup> séance NAO (salaires), projet d'accord Prévoyance/Santé .

**le 10 :** réunion de la commission de suivi de l'accord ARTT

Au-delà du bilan sur le temps de travail de l'exercice 2014/2015, selon des analyses multicritères, **la CFE-CGC saisira l'occasion de remettre sur la table un projet de CET ( Compte Epargne Temps) pouvant être couplé à un PERCO (Plan d'Epargne Retraite Collective)** comme cela existe dans de nombreuses entreprises de l'envergure du Groupe Gfi.

**le 27 :** réunion de la commission paritaire de l'UES (Direction / Syndicats)

Poursuite des sujets ouverts lors des réunions des 8 octobre et 5 novembre , 2<sup>ème</sup> (et avant-dernière) séance de NAO( salaires.).

\*\*\*\*

**Pour rester informés sur les événements survenant dans Gfi et particulièrement sur les réunions d'information « mutuelle » qui seront organisées par l'intersyndicale, consultez régulièrement :**

- notre site WEB CFE-CGC externe : **[www.fieci-cgc.org/cgcgfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcgfi)**,
- TWITTER : **@cgcgfi**
- YAMMER (réseau interne Gfi): **groupe « Syndicat CFE-CGC »**

L'actualité de la  
CFE-CGC :  
**Cliquez ici**

<p><b>Entreprise, ta richesse c'est moi !</b></p> <p>Pourquoi gérer par le <b>stress</b> ?</p>	<p><b>Le droit à la déconnexion</b></p> <p><b>POSSIBLE GRÂCE À LA CFE-CGC</b></p>	<p><b>Se déplacer, oui</b></p> <p>... mais avec <b>les moyens !</b></p>
<p><b>La surchauffe de l'outil de travail nuit à la rentabilité</b></p> <p>Ton capital, c'est ta <b>santé</b></p>	<p><b>Pour éteindre les incendies de la vie professionnelle</b></p> <p>Faites appel à des élus <b>formés et expérimentés</b></p>	<p><b>Partir très tôt, rentrer très tard...</b></p> <p><b>IL FAUT COMPENSER LES TEMPS DE TRAJET</b></p>
<p><b>La mobilité ou... la porte !</b></p> <p><b>C'EST ÇA L'ÉVOLUTION DU DIALOGUE SOCIAL ?</b></p>		<p><b>En période de crise...</b></p> <p>Il y a d'autres façons de procéder avec ses <b>INTER-CONTRATS</b></p>

**Prenez contact avec vos représentants CFE-CGC !**

Alina TORTOCHAUT (Délégué Syndical Central UES Gfi) : ☎ :06 83 09 41 92 / 📠 :01 41 27 09 55

Gfi Progiels : IDF  
Montpellier

Gfi Info. EST :  
Gfi Info. RHONE-ALPES :  
Gfi Info. SUD-OUEST :  
Gfi-Info. IDF :

Gfi IP :  
Gfi Infogen System :  
Gfi Consulting :  
Gfi-BUS IDF :  
Méditerranée :

Gfi Chronotime :  
Gfi Entreprise Solutions :  
Gfi IT :

Olivier YERLE ☎ 06 70 76 38 06  
André NEBLE ☎ 06 83 09 41 92  
Benoît WENK ☎ 06 61 13 11 93  
François LECLUSE ☎ 07 80 02 68 59  
Alain GUILLOU ☎ :06 84 95 36 59  
Patrick Le BRUN ☎ 06 83 09 41 92, Michaela ALEXANDRESCU  
☎ 06 89 64 39 93, Robert MATHERON ☎ 06 81 94 24 31  
Bruno DAVID ☎ 06 60 99 28 16, Pierre ROI ☎ 06 81 26 07 63  
Charles MAUPU ☎ 06 10 02 36 41  
Martine VERNEUIL ☎ 06 83 09 41 92  
Olivier MAULMY ☎ 06 22 61 10 58  
Guy DECHELETTE ☎ 06 74 14 53 45  
Bruno LEROY ☎ 06 60 59 15 22  
Patrick NGUYEN ☎ 06 83 09 41 92  
Pascal HOUSSIN ☎ 06 98 38 41 55

[www.fieci-cgc.org/cgcfi](http://www.fieci-cgc.org/cgcfi)  
[cgcfi@free.fr](mailto:cgcfi@free.fr)